



RAMSAR CONVENTION

Rapport national Ramsar à la COP15

Assistance

Si vous avez des questions ou des problèmes, veuillez contacter le personnel du Secrétariat à l'adresse nationalreports@ramsar.org. Utilisez cette adresse de courriel pour une réponse rapide du Secrétariat.

Lien vers le tutoriel en ligne pour savoir comment accéder et utiliser le Système en ligne des rapports Ramsar : <https://www.ramsar.org/fr/document/systeme-en-ligne-des-rapports-ramsar-tutoriel>

Les rapports précédents sont disponibles ici: <https://www.ramsar.org/fr/search>

Lien vers la lettre type de soumission des Rapports nationaux : <https://www.ramsar.org/document/national-reports-cop15-sample-letter>

Veuillez lire les orientations générales avant de commencer à remplir le formulaire de Rapport national.

Section 1 : Information institutionnelle

Note importante : Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides considère que les réponses données ci-dessous concernent la liste définitive de vos correspondants. Toutes les personnes énumérées ci-dessous acceptent que les informations soumises serviront à mettre à jour les informations contenues dans la base de données des contacts du Secrétariat et seront publiées sur le site Web public ici Contacts

Nom de la Partie contractante

Le Rapport National rempli **doit être accompagné** d'une lettre au nom du Chef de l'Autorité administrative, confirmant qu'il s'agit de la soumission officielle, par la Partie contractante, de son rapport national à la COP15. Elle peut être téléchargée en utilisant la fonction "Gerer les fichier" de cette question (symbole bleu plus bas)

Lien vers la lettre type de soumission des Rapports nationaux : <https://www.ramsar.org/document/national-reports-cop15-sample-letter>

>>> Andorra

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

[Carta COP15 signee.pdf](#)

Autorité administrative désignée pour la Convention sur les zones humides

Nom de l'Autorité administrative

>>> Ministeri de Medi Ambient, Agricultura i Ramaderia / Govern d'Andorra

Chef de l'Autorité administrative - nom et titre

>>> Silvia Ferrer, Directrice du Department de Medi Ambient i Sostenibilitat

Adresse postale

>>> Av. de Tarragona, 58-62. Ed. Les Columnes, planta 1era. AD500 Andorra la Vella

Téléphone

>>> 00 376 875 707

Courriel

>>> silvia_ferrer_lopez@govern.ad

Correspondant national désigné pour la Convention sur les zones humides

Nom et titre

>>> Alain Grioche - Technicien Milieux Aquatiques

Adresse postale

>>> Av. de Tarragona, 58-62. Ed. Les Columnes, planta 1era. AD500 Andorra la Vella

Téléphone

>>> 00 376 875 707

Courriel

>>> alain_grioche@govern.ad

Correspondant national désigné pour le Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST)

Nom et titre

>>> Maria Salas - Responsable de l'Unité de Biodiversité, Paysage et Impactes Environnementaux

Nom de l'organisation

>>> Ministeri de Medi Ambient, Agricultura i Ramaderia / Govern d'Andorra

Adresse postale

>>> Av. de Tarragona, 58-62. Ed. Les Columnes, planta 1era. AD500 Andorra la Vella

Téléphone

>>> 00 376 875 707

Courriel

>>> maria_salas_sopena@govern.ad

Correspondant national gouvernemental désigné pour le Programme de communication, renforcement des capacités, éducation, sensibilisation et participation (CESP)

Nom et titre

>>> Alain Grioche

Nom de l'organisation

>>> Ministeri de Medi Ambient, Agricultura i Ramaderia / Govern d'Andorra

Adresse postale

>>> Av. de Tarragona, 58-62. Ed. Les Columnes, planta 1era. AD500 Andorra la Vella

Téléphone

>>> 00376875707

Courriel

>>> alain_grioche@govern.ad

Correspondant national non gouvernemental désigné pour le Programme de communication, éducation, sensibilisation et participation (CESP)

Nom et titre

>>> Alain Grioche

Nom de l'organisation

>>> Ministeri de Medi Ambient, Agricultura i Ramaderia / Govern d'Andorra

Adresse postale

>>> Av. de Tarragona, 58-62. Ed. Les Columnes, planta 1era. AD500 Andorra la Vella

Téléphone

>>> 00376875707

Courriel

>>> alain_grioche@govern.ad

Correspondant national désigné pour le renforcement des liens de la Convention sur les zones humides avec la jeunesse

Nom et titre

>>> Alain Grioche

Nom de l'organisation

>>> Ministeri de Medi Ambient, Agricultura i Ramaderia / Govern d'Andorra

Adresse postale

>>> Av. de Tarragona, 58-62. Ed. Les Columnes, planta 1era. AD500 Andorra la Vella

Téléphone

>>> 00376875707

Courriel

>>> alain_grioche@govern.ad

Section 2 : Résumé général des progrès et des difficultés d'application

Dans votre pays, dans la période triennale écoulée (c.-à-d. depuis le rapport à la COP14)

A. Quels ont été les cinq plus grandes réussites en matière d'application de la Convention depuis la COP14 ?

- 1)
>>> Approbation de la Loi : "Llei 4/2023, del 19 de gener, d'avaluació ambiental de projectes i de plans i programes"
- 2)
>>> Decret 262/2021, del 18-8-2021, d'aprovació del Reglament d'espècies de flora protegides.
- 3)
>>> Decret 111/2024, del 13-3-2024, d'aprovació del Reglament d'espècies de fauna protegides.
- 4)
>>> Decret 554/2023, del 6-12-2023, pel qual s'aprova el Reglament que regula el contingut dels estudis d'impacte ambiental de projectes i dels estudis ambientals estratègics de plans i programes.
- 5)
>>> Actualisation de la cartographie des zones humides 2023 :
<https://sig.govern.ad/portal/apps/webappviewer/index.html?id=88400f3036f14a26884c0bae2cb8c7e2>

B. Quelles ont été les cinq plus grandes difficultés d'application de la Convention depuis la COP14 ?

- 1)
>>> Assister aux réunions dans le cadre de la convention
- 2)
>>> Actualiser les données des fiches des sites nationaux

C. Veuillez décrire les cinq priorités futures pour l'application de la Convention dans votre pays au cours de la prochaine période triennale (2026-2028)

- 1)
>>> Actualisation et amélioration du système national de rescencement des zones humides
- 2)
>>> Approbation de la nouvelle stratégie de la Biodiversité de l'Andorre, 2025 - 2030
- 3)
>>> Suivi des travaux de la convention et du réseau MedWet
- 4)
>>> Mettre en place des actions qui marquera la nouvelle stratégie de la Biodiversité de l'Andorre, 2025 - 2030

F. Conformément au paragraphe 21 de la Résolution XIII.18, Égalité entre les sexes dans le contexte des zones humides, veuillez faire une brève description de la parité hommes-femmes, s'agissant de la participation aux décisions, programmes et travaux de recherche relatifs aux zones humides.

>>> Pas de discrimination, la parité est respectée de façon naturelle tant au niveau administratif que de la recherche.

K. Veuillez faire la liste des organisations consultées ou ayant contribué aux informations fournies dans ce rapport.

>>> Parc Naturel Comunal de Sorteny
Parc Natural Comunal de Coma Pedrosa
Comité de Gestion de la Vallée du Madriu Perafita Claror

Section 3 - Tous les buts : Indicateurs (questions) et autre information sur l'application

Dans leur réponse à chacune de ces questions, les Parties contractantes sont encouragées à fournir des liens, des références/ à télécharger si possible des documents et pertinents.

Section 3 - But 1 : S'attaquer aux moteurs de la perte et de la dégradation des zones humides

Dans leur réponse à chacune de ces questions, les Parties contractantes sont encouragées à fournir des liens, des références/ à télécharger si possible des documents et pertinents

[Référence : Objectifs de développement durable 1, 2, 6, 8, 11, 13, 14, 15]

Objectif 1

Les avantages des zones humides figurent dans les politiques / stratégies et plans relatifs à des secteurs clés tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche aux niveaux national et local.

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cible 14]

1.1 Des mesures ont-elles été prises depuis la COP14 pour intégrer la protection, l'utilisation rationnelle et la restauration ou les avantages des zones humides dans d'autres stratégies et processus de planification nationaux, y compris : {1.1}

Please select only one per square.

a) Politique ou stratégie nationale de gestion des zones humides	<input type="checkbox"/> Y=Sans importance <input type="checkbox"/> X=Inconnue <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui
b) Stratégies d'élimination de la pauvreté	<input checked="" type="checkbox"/> Y=Sans importance <input type="checkbox"/> X=Inconnue <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui
c) Plans de gestion des ressources en eau et d'économie d'eau	<input type="checkbox"/> Y=Sans importance <input type="checkbox"/> X=Inconnue <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui
d) Plans de gestion des ressources côtières et marines	<input checked="" type="checkbox"/> Y=Sans importance <input type="checkbox"/> X=Inconnue <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui
e) Plan de gestion intégrée de la zone côtière	<input checked="" type="checkbox"/> Y=Sans importance <input type="checkbox"/> X=Inconnue <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui
f) Plans nationaux/stratégies nationales pour les forêts	<input type="checkbox"/> Y=Sans importance <input type="checkbox"/> X=Inconnue <input type="checkbox"/> D=Prévu <input checked="" type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui
g) Politiques ou mesures nationales pour l'agriculture	<input type="checkbox"/> Y=Sans importance <input type="checkbox"/> X=Inconnue <input type="checkbox"/> D=Prévu <input checked="" type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui

h) Stratégies nationales et Plans d'action nationaux pour la biodiversité rédigés dans le cadre de la CDB	<input type="checkbox"/> Y=Sans importance <input type="checkbox"/> X=Inconnue <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui
i) Politiques nationales pour l'énergie et l'exploitation minière	<input type="checkbox"/> Y=Sans importance <input type="checkbox"/> X=Inconnue <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui
j) Politiques nationales pour le tourisme	<input type="checkbox"/> Y=Sans importance <input type="checkbox"/> X=Inconnue <input type="checkbox"/> D=Prévu <input checked="" type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui
k) Politiques nationales pour le développement urbain	<input type="checkbox"/> Y=Sans importance <input type="checkbox"/> X=Inconnue <input type="checkbox"/> D=Prévu <input checked="" type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui
l) Politiques nationales pour les infrastructures	<input type="checkbox"/> Y=Sans importance <input type="checkbox"/> X=Inconnue <input type="checkbox"/> D=Prévu <input checked="" type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui
m) Politiques nationales pour l'industrie	<input type="checkbox"/> Y=Sans importance <input type="checkbox"/> X=Inconnue <input type="checkbox"/> D=Prévu <input checked="" type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui
n) Politiques nationales pour l'aquaculture et les pêches {1.3.3}	<input checked="" type="checkbox"/> Y=Sans importance <input type="checkbox"/> X=Inconnue <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui
o) Plans d'action nationaux (PAN) pour la gestion et la lutte contre la pollution	<input type="checkbox"/> Y=Sans importance <input type="checkbox"/> X=Inconnue <input type="checkbox"/> D=Prévu <input checked="" type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui
p) Politiques nationales pour la gestion des eaux usées et la qualité de l'eau	<input type="checkbox"/> Y=Sans importance <input type="checkbox"/> X=Inconnue <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui
q) Politiques nationales, stratégies ou plans pour l'assainissement	<input type="checkbox"/> Y=Sans importance <input type="checkbox"/> X=Inconnue <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui
r) Politiques nationales, stratégies ou plans pour la sécurité alimentaire	<input type="checkbox"/> Y=Sans importance <input type="checkbox"/> X=Inconnue <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input checked="" type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui

Objectif 2

L'eau est utilisée dans le respect des besoins des écosystèmes de zones humides afin qu'ils puissent remplir leurs fonctions et fournir des services à l'échelle qui convient, notamment au niveau d'un bassin

versant ou le long d'une zone côtière.

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cible 7 et à l'objectif de développement durable 6, indicateur 6.3.1]

2.1 Les Lignes directrices relatives à l'attribution et à la gestion de l'eau en vue de maintenir les fonctions écologiques des zones humides et les orientations additionnelles sur les outils et méthodologies ont-elles été portées à l'attention des ministères nationaux et/ou des organismes à différents niveaux des collectivités territoriales (Résolutions VIII.1, VIII.2)? {2.1}

A=Oui

2.1 Information supplémentaire

>>> Le suivi de la quantité et de la qualité des eaux superficielles des rivières est fait périodiquement :

<https://www.mediambient.ad/el-recurs>

<https://www.mediambient.ad/les-aigues-superficials>

<https://www.mediambient.ad/butlleti-de-seguiment-del-recurs-hidric>

2.2 Des évaluations des flux environnementaux ont-elles été réalisées du point de vue de l'atténuation des impacts sur les caractéristiques écologiques des zones humides ? {2.2}

B=Non

2.3 L'inscription ou la gestion de zones humides d'importance internationale (« Sites Ramsar ») a-t-elle amélioré l'utilisation durable de l'eau (par exemple, réduction du drainage, utilisation réduite de pesticides, contrôle de la pollution, etc.) dans votre pays ?

C=Partiellement

2.4 Les Lignes directrices relatives à l'attribution et à la gestion de l'eau en vue de maintenir les fonctions écologiques des zones humides (Résolutions VIII.1 et XII.12) ont-elles été utilisées/appliquées dans les processus de prise de décisions ? {2.3}

A=Oui

2.5 Des projets qui encouragent et démontrent les bonnes pratiques en matière d'attribution et de gestion de l'eau pour le maintien des fonctions écologiques des zones humides ont-ils été élaborés ? {2.4}

D=Prévu

2.5 Information supplémentaire

>>> Une nouvelle Loi sur l'eau est en cours de rédaction

2.6 Le pays utilise-t-il des zones humides/étangs construits comme technologie de traitement des eaux usées ? {2.8}

B=Non

Objectif 3

Les secteurs public et privé ont redoublé d'efforts pour appliquer des directives et bonnes pratiques d'utilisation rationnelle de l'eau et des zones humides.

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cibles 7, 10, 15, 16 et 18]

3.1 Votre pays a-t-il instauré des politiques, y compris des mesures d'incitation, des lignes directrices et autres instruments pour encourager le secteur privé à appliquer les principes et orientations Ramsar sur l'utilisation rationnelle (Manuels Ramsar pour l'utilisation rationnelle des zones humides) dans ses activités et investissements concernant les zones humides ? {3.1}

C=En partie

3.1 Information supplémentaire

Veuillez préciser si ces instruments ont été appliqués pour la formulation de politiques ou la mise en œuvre de bonnes pratiques.

>>> Travail permanent avec les stations de ski, les agences de l'eau et les industries hydroélectriques, sur la gestion des ressources et la préservation des habitats.

3.2 Le secteur privé a-t-il entrepris des activités ou des actions pour la conservation, l'utilisation rationnelle et la gestion (a) de Sites Ramsar ou (b) de zones humides en général ? {3.2}

Please select only one per square.

--	--

a) des Sites Ramsar	<input type="checkbox"/> Y=Non pertinent <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=En partie <input checked="" type="checkbox"/> B=No <input type="checkbox"/> A=Oui
b) des zones humides en général	<input type="checkbox"/> Y=Non pertinent <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> D=Prévu <input checked="" type="checkbox"/> C=En partie <input type="checkbox"/> B=No <input type="checkbox"/> A=Oui

3.3 A-t-on appliqué des mesures d'incitation qui encouragent la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides ? {3.3}

B=Non

3.4 Des mesures ont-elles été prises pour éliminer les incitations perverses qui conduisent à la dégradation ou à la disparition des zones humides ? {3.4}

Z=Non applicable

Objectif 4

Les espèces exotiques envahissantes et leurs voies d'introduction et de propagation sont identifiées et hiérarchisées, les espèces exotiques envahissantes prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures de gestion sont conçues et mises en œuvre pour empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces.

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cible 6]

4.1 Le pays a-t-il un inventaire national des espèces exotiques envahissantes qui ont ou pourraient avoir des impacts sur les caractéristiques écologiques des zones humides ? {4.1}

A=Oui

4.1 Information supplémentaire

>>> Suivit annuel et programme le limitation de l'expansion de Phoxinus phoxinus et de Buddleja davidii.

4.2 Votre pays a-t-il adopté des politiques, stratégies, ou lignes directrices nationales sur le contrôle et la gestion des espèces envahissantes concernant les zones humides? {4.2}

A=Oui

4.2 Information supplémentaire

>>> Decret 496/2023, del 25-10-2023, de modificació del Reglament d'espècies exòtiques invasores.

https://www.bopa.ad/Documents/Detail?doc=GD_2023_10_26_11_22_56

<https://www.mediambient.ad/biodiversitat/especies-exotiques-invasores>

4.3 Votre pays a-t-il réussi à contrôler, grâce à des mesures de gestion, des espèces envahissantes présentant un risque élevé pour les écosystèmes de zones humides ? {4.3}

E=# d'espèces

4.4 L'efficacité des programmes de contrôle des espèces exotiques envahissantes dans les zones humides a-t-elle été évaluée? {4.5}

C=Partiellement

Section 3 - But 2 : Conserver et gérer efficacement le réseau de Sites Ramsar

Dans leur réponse à chacune de ces questions, les Parties contractantes sont encouragées à fournir des liens, des références/ à télécharger si possible des documents et pertinents.

[Référence : Objectifs de développement durable 6, 11, 13, 14, 15]

Objectif 5

Les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar sont maintenues ou restaurées par une planification efficace et une gestion intégrée.

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cibles 1, 3 et 5]

5.1 Une stratégie et des priorités nationales ont-elles été établies pour continuer d'inscrire des Sites Ramsar en utilisant le Cadre stratégique pour orienter l'évolution de la Liste de Ramsar ? {5.1}

A=Oui

5.2 Combien de Sites Ramsar ont un plan de gestion ? {5.3}

E=# Sites

>>> 3

5.3 Pour combien de Sites Ramsar ayant un plan de gestion, ce plan est-il activement appliqué ? {5.4}

E=# Sites

>>> 3

5.4 Pour combien de Sites Ramsar des mesures de gestion sont-elles appliquées en dehors des plans de gestion officiels ? {5.5}

E=# Sites

>>> 1

5.2 - 5.4 Information supplémentaire

>>> Les Parc Naturels de Coma Pedrosa et de Sorteny disposent de plan de gestion et de suivit périodiques. La Vallée du Madriu est inscrite au Patrimoine Mondial de la UNESCO.

5.5 L'efficacité de la gestion a-t-elle été évaluée dans tous les Sites Ramsar (par des plans de gestion officiels, lorsqu'ils existent, ou par d'autres mesures prises pour une gestion appropriée des zones humides) ? {5.6}

Si 'Oui', veuillez indiquer le nombre de Sites Ramsar

Si 'En partie', veuillez indiquer le nombre de Sites Ramsar

Si 'Prévu', veuillez indiquer le nombre de Sites Ramsar

A=Oui

>>> 2

5.5 Information supplémentaire

Veuillez fournir les liens vers les sources ou télécharger ici les documents sources, en indiquant l'outil d'évaluation utilisé (par exemple, Ramsar Site Management Effectiveness Tracking Tool [METT], Résolution XII.15) et la source de l'information.

>>> <https://www.sorteny.ad/pagines/media/Balans-de-gestio-2023.pdf>

https://comapedrosa.ad/continguts/multimedia/gestio_documental/Nou-Pla-Rector-2022.pdf

5.6 Combien de Sites Ramsar ont un comité de gestion intersectoriel ? {5.7}

E=# Sites

>>> 3

Pour combien de Sites Ramsar une description des caractéristiques écologiques a-t-elle été préparée (voir Résolution X.15)?

E=# Sites

>>> 2

Objectif 7

Les menaces pesant sur les sites dont les caractéristiques écologiques risquent de changer sont traitées. {2.6.}

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cibles 3, 4 et 10]

7.1 Des mécanismes sont-ils en place pour que l'Autorité administrative soit informée de changements ou de changements possibles, négatifs, induits par l'homme, dans les caractéristiques écologiques de Sites Ramsar, conformément à l'article 3.2 ? {7.1}

A=Oui

7.1 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez fournir les liens vers les sources ou télécharger ici les documents sources décrivant les mécanismes établis.

>>> Ce point est traité lors des réunions de la Comission National de Gestion de la Biodiversité.

7.2 Tous les cas de changement ou de changement probable, négatif, induit par l'homme, dans les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar ont-ils été signalés au Secrétariat Ramsar conformément à l'article 3.2 ? {7.2}

O=Pas de changement négatif

Section 3 - But 3 : Utiliser toutes les zones humides de façon rationnelle

Dans leur réponse à chacune de ces questions, les Parties contractantes sont encouragées à fournir des liens, des références/ à télécharger si possible des documents et pertinents.

[Référence : Objectifs de développement durable 1, 2, 5, 6, 8, 11, 12, 13, 14, 15]

Objectif 8

Les inventaires nationaux des zones humides sont commencés, terminés ou mis à jour et diffusés et utilisés pour promouvoir la conservation et la gestion efficace de toutes les zones humides.

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cibles 1, 2, 3, 4, 6 et 21]

8.1 Votre pays a-t-il un inventaire national des zones humides? {8.1}

A=Oui

8.1 Information supplémentaire

Par ex., si 'En progrès' ou 'Prévu', quand sera-t-il terminé ?

>>> L'inventaire est permanent, actualisé par tranche chaque année et disponible publiquement online.

8.2 Si votre pays a un inventaire national des zones humides, l'a-t-il mis à jour dans la dernière décennie [2014-2024]? {8.2}

A=Oui

8.2 Information supplémentaire

>>> <https://www.mediambient.ad/biodiversitat/zones-humides/documents-d-interes>

8.3 À quelle fréquence l'inventaire national des zones humides est-il mis à jour ?

A=Intervalles réguliers ≤ 6 ans

8.3 Information supplémentaire

>>> Mise à jour chaque année, par tranche. Toutes les zones humides ne sont pas suivies annuellement, mais uniquement les plus vulnérables.

8.4 Les données et informations de l'inventaire des zones humides sont-elles publiques ? {8.4}

A=Oui

8.4 Information supplémentaire

Par exemple, si 'En partie' ou 'Prévu' quand les données/les informations seront-elles publiques ?

>>> <https://sig.govern.ad/portal/apps/webappviewer/index.html?id=88400f3036f14a26884c0bae2cb8c7e2>

<https://www.mediambient.ad/biodiversitat/zones-humides/documents-d-interes>

8.5 Veuillez expliquer comment les données/informations de l'inventaire national des zones humides sont tenues à jour, le cas échéant ? {8.3}

>>> Chaque année une partie de données des zones humides sont actualisée par inventaire insitu, analyse des impacts, evolution des habitats etc.

8.6 D'après les données de l'inventaire national des zones humides, le cas échéant, veuillez fournir un chiffre en kilomètres carrés (km²) pour l'étendue totale des zones humides (selon la définition de la Convention sur les zones humides) pour l'année où les données sont disponibles et fournir l'information ventilée pertinente dans le champ ci-dessous. Cette information servira aussi à faire rapport sur l'ODD 6, cible 6.6, indicateur 6.6.1 dont la Convention de Ramsar est coresponsable. {8.6}

E=# km²

>>> 6,24

8.6 Selon la définition de la Convention et la classification des zones humides, l'information ventilée sur l'étendue des zones humides est la suivante

Note: Le minimum d'information à fournir est la superficie totale des zones humides pour chacune des trois catégories principales : « marine/côtière », « continentale » et « artificielle ».

Si les données des inventaires sont partielles (incomplètes), utilisez l'information disponible pour remplir le formulaire, en précisant si elle est partielle ou incomplète.

Des orientations sur l'information relative à l'étendue des zones humides nationales sont à consulter à l'adresse :

<https://www.ramsar.org/fr/document/orientations-sur-les-informations-relatives-letendue-nationale-des-zones-humides>.

>>> 6,24 Km² correspondent à des zones humides continentales.

8.6 Zones humides continentales total (km²)

>>> 6,24

8.7 Comment les caractéristiques écologiques des zones humides de votre pays ont-elles changé, globalement, depuis la COP14 ? {8.5}

Les caractéristiques écologiques comprennent les éléments composants, les processus et les avantages/services écosystémiques qui caractérisent la zone humide à un moment donné.

Please select only one per square.

a) Sites Ramsar	<input type="checkbox"/> P=État amélioré <input checked="" type="checkbox"/> O=Pas de changement <input type="checkbox"/> N=État détérioré
b) Toutes les zones humides du pays	<input type="checkbox"/> P=État amélioré <input checked="" type="checkbox"/> O=Pas de changement <input type="checkbox"/> N=État détérioré

8.7 Information supplémentaire

>>> De façon ponctuelle des zones humides, non Ramsar, qui ont été suivies ont connu des détériorations liées au piétinement du bétail et de pistes de ski.

La grande majorité des 1763 zones humides de l'Andorre n'ont pas connue de changement notable.

8.8 Sur une échelle de **1 à 5**, notez le changement global dans les caractéristiques écologiques des zones humides de votre pays, depuis la dernière COP

Please select only one per square.

a) Marine/côtière	<input type="checkbox"/> 5=amélioration importante <input type="checkbox"/> 4=amélioration <input type="checkbox"/> 3=pas de changement <input type="checkbox"/> 2=détérioration <input type="checkbox"/> 1=détérioration profonde
b) Continentale	<input type="checkbox"/> 5=amélioration importante <input type="checkbox"/> 4=amélioration <input checked="" type="checkbox"/> 3=pas de changement <input type="checkbox"/> 2=détérioration <input type="checkbox"/> 1=détérioration profonde
c) Artificielle	<input type="checkbox"/> 5=amélioration importante <input type="checkbox"/> 4=amélioration <input type="checkbox"/> 3=pas de changement <input type="checkbox"/> 2=détérioration <input type="checkbox"/> 1=détérioration profonde

8.9 Quels sont vos principaux besoins en matière d'élaboration ou de mise à jour d'un inventaire national des zones humides pour soutenir les rapports au titre de l'indicateur 6.6.1 des ODD qui vise à établir l'état mondial et les tendances des zones humides ? Veuillez sélectionner ci-dessous. {8.7}

	Ou i
a) Accès aux données et normes d'acquisition des données	<input type="checkbox"/>
b) Méthodes et approches de délimitation des zones humides	<input type="checkbox"/>
c) Classification des habitats	<input type="checkbox"/>
d) Normalisation des méthodes d'interprétation des données	<input type="checkbox"/>
e) Cadre régulateur et structure de gouvernance	<input type="checkbox"/>

f) Ressources	<input checked="" type="checkbox"/>
g) Compétences pertinentes	<input checked="" type="checkbox"/>
h) Collecte et cartographie des données	<input checked="" type="checkbox"/>
i) Collaboration	<input type="checkbox"/>
j) Autres	<input type="checkbox"/>

8.9 Information supplémentaire

Par ex., expliquez Autres sous j)

>>> Les inventaires annuels sont coûteux, en temps et en ressources.

8.10 Veuillez choisir dans la liste ci-dessous les principaux besoins de votre pays en matière d'utilisation des résultats de l'inventaire national des zones humides pour mettre en œuvre les mandats confiés par la COP, par exemple, la conservation et l'utilisation rationnelle de toutes les zones humides [Résolutions X.2, XIII.12, XIII.13, XIII.14, XIII.16, XIV.17 et Contributions déterminées au niveau national (CDNN)] pour réaliser le développement durable.

	Ou i
a) Ressources	<input checked="" type="checkbox"/>
b) Compétences pertinentes	<input type="checkbox"/>
c) Systèmes de données et gestion	<input type="checkbox"/>
d) Application de l'information de l'inventaire national des zones humides pour la prise de décisions (climat, biodiversité et planification/établissement de rapports pour chaque secteur)	<input checked="" type="checkbox"/>
e) Cadre régulateur et structure de gouvernance	<input type="checkbox"/>
f) Interprétation et diffusion des données	<input checked="" type="checkbox"/>
g) Collaboration	<input type="checkbox"/>
h) Autres	<input type="checkbox"/>

Objectif 9

L'utilisation rationnelle des zones humides est renforcée par la gestion intégrée des ressources à l'échelle qui convient, notamment celle d'un bassin versant ou le long d'une zone côtière {1.3.}
[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cibles 1, 9, 10 et 15]

9.1 Y a-t-il une politique nationale pour les zones humides (ou un instrument équivalent) en place pour promouvoir l'utilisation rationnelle des zones humides ? {9.1}

A=Oui

9.1 Information supplémentaire

>>> Le Plan d'Action pour les Zones Humides de l'Andorre a été approuvé par le Gouvernement de l'Andorre le 1er Février 2017

9.2 Depuis la COP14, des amendements ont-ils été apportés à la législation ou aux politiques existantes pour refléter les engagements pris envers la Convention sur les zones humides ? {9.2}

A=Oui

9.2 Information supplémentaire

>>> Approbation de la Loi : "Llei 4/2023, del 19 de gener, d'avaluació ambiental de projectes i de plans i programes"

Decret 262/2021, del 18-8-2021, d'aprovació del Reglament d'espècies de flora protegides.

Decret 111/2024, del 13-3-2024, d'aprovació del Reglament d'espècies de fauna protegides.

Decret 554/2023, del 6-12-2023, pel qual s'aprova el Reglament que regula el contingut dels estudis d'impacte ambiental de projectes i dels estudis ambientals estratègics de plans i programes.

9.3 Dans les systèmes de gouvernance et de gestion de l'eau de votre pays les zones humides sont-elles considérées comme une infrastructure aquatique naturelle faisant partie intégrante de la gestion des ressources en eau à l'échelle des bassins hydrographiques ? {9.3}

D=Prévu

9.4 Une expertise et des outils de communication, renforcement des capacités, éducation, sensibilisation et participation (CESP) ont-ils été intégrés dans la planification et la gestion des bassins hydrographiques/versants (voir Résolution X.19) ? {9.4}

A=Oui

9.4 Information supplémentaire

>>> Collaboration avec le centre Andorra Recerca + Innovació sur la gestion des ressources en eau.

9.5 Votre pays a-t-il établi des politiques ou lignes directrices pour renforcer le rôle des zones humides en matière d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements ? {9.5}

B=Non

9.6 Votre pays a-t-il inscrit les actions relatives aux zones humides dans les contributions déterminées au niveau national (CDNN) et autres politiques nationales connexes sur l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements ?

B=Non

9.7 Votre pays a-t-il formulé des politiques, plans ou projets appuyant et renforçant le rôle des zones humides en soutien à des systèmes agricoles viables ou pour l'entretien de tels systèmes ? {9.6}

B=Non

Objectif 10

Les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales qui présentent un intérêt pour l'utilisation rationnelle des zones humides et leur utilisation coutumière durable des ressources des zones humides, sont documentées, respectées, soumises aux dispositions de la législation nationale et aux obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales, à tous les niveaux pertinents. [Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cible 22]

10.1 Votre pays a-t-il une législation nationale, ou l'équivalent, sur les peuples autochtones et les communautés locales, à tous les niveaux pertinents de la gestion des zones humides et/ou de la gestion des sites ?

Y=Non pertinent

Objectif 11

Les fonctions, services et avantages des zones humides sont largement démontrés, documentés et diffusés. {1.4.}

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cibles 11, 12 et 13]

11.1 Une évaluation des avantages/services écosystémiques fournis par les Sites Ramsar et autres zones humides a-t-elle été faite ? {11.1}

B=Non

11.2 Depuis la COP14, des programmes ou projets pour les zones humides contribuant à la sécurité alimentaire et de l'eau et, en conséquence, à l'allègement de la pauvreté, ont-ils été appliqués ? {11.2}

B=Non

11.3 Depuis la COP14, des programmes ou projets pour les zones humides contribuant à apporter d'autres avantages en matière de bien-être humain ont-ils été mis en œuvre ?

B=Non

11.4 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans les plans de gestion de Sites Ramsar et autres zones humides ? {11.3}

B=Non

11.5 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans les plans de gestion de Sites Ramsar et de zones humides en général. {11.4}

B=Non

Objectif 12

Les zones humides dégradées sont en cours de restauration, la priorité étant donnée aux zones humides importantes pour la conservation de la biodiversité, la prévention des risques de catastrophes, les moyens d'existence et/ou l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements.

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cibles 2, 8 et 11].

12.1 Des objectifs nationaux ont-ils été fixés pour la restauration des zones humides ?

C=En partie

12.1 Information supplémentaire

>>> Oui, dans le cadre de la restauration d'habitats d'espèces protégées comme Galemys pyrenaicus ou Bufo spinosus.

12.2 Avez-vous identifié des sites prioritaires pour la restauration des zones humides ? {12.1}

A=Oui

12.3 Depuis la COP14, des programmes, plans ou projets de restauration/remise en état des zones humides ont-ils été appliqués ? {12.2}

D=Prévu

12.4 Les Lignes directrices sur une action mondiale pour les tourbières (Résolution VIII.1) et la Résolution XII.11, Les tourbières, les changements climatiques et l'utilisation rationnelle : implications pour la Convention de Ramsar ont-elles été appliquées ? {12.3}

B=Non

Objectif 13

Les pratiques de secteurs clés, tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche, touchant aux zones humides, sont plus durables et contribuent à la conservation de la biodiversité et aux moyens d'existence des êtres humains.

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cibles 10 et 14].

13.1 Des mesures ont-elles été prises pour renforcer la durabilité des zones humides lorsqu'elles sont affectées par des secteurs clés, notamment

Please select only one per square.

a) Énergie	<input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui
b) Mines	<input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui
c) Agriculture	<input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui
d) Tourisme	<input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui
e) Développement urbain	<input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui
f) Infrastructure	<input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui

g) Industrie	<input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui
h) Foresterie	<input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui
i) Aquaculture	<input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui
j) Pêche	<input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui

13.1 Information supplémentaire

>>> Mise en défense de zones humides menacées par le pâturage des bovidés.
Existence d'une norme qui fait non urbanizables les zones humides

13.2 Des pratiques d'évaluation stratégique de l'environnement ont-elles été appliquées dans la révision des politiques, programmes et plans qui pourraient avoir des impacts sur les zones humides ? {13.1}

A=Oui

13.2 Information supplémentaire

>>> Pour des Plan Sectoriels de l'énergie, il y a eu des études stratégiques environnementaux

13.3 Dans votre pays, est-il juridiquement obligatoire de réaliser des Évaluations d'impact sur l'environnement pour les projets de développement (tels que de nouveaux bâtiments, de nouvelles routes, l'industrie extractive) dans des secteurs clés (tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture) qui pourraient toucher les zones humides ? {13.2}

A=Oui

13.3 Information supplémentaire

>>> Approbation de la Loi : "Llei 4/2023, del 19 de gener, d'avaluació ambiental de projectes i de plans i programes"

Decret 554/2023, del 6-12-2023, pel qual s'aprova el Reglament que regula el contingut dels estudis d'impacte ambiental de projectes i dels estudis ambientals estratègics de plans i programes.

Section 3 - But 4 : Améliorer la mise en œuvre

Dans leur réponse à chacune de ces questions, les Parties contractantes sont encouragées à fournir des liens, des références/ à télécharger si possible des documents et pertinents.

[Référence : Objectifs de développement durable1, 2, 6, 9, 10, 11, 13, 14, 15, 17]

Objectif 15

Les initiatives régionales Ramsar, avec la participation et l'appui actifs des Parties de chaque région, sont renforcées et deviennent des outils efficaces, contribuant à l'application pleine et entière de la Convention.

15.1 Votre pays a-t-il participé à la conception et à la mise en oeuvre d'une Initiative régionale Ramsar ? {15.1}

A=Oui

15.1 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez faire la liste des Initiatives régionales Ramsar auxquelles votre pays participe activement

>>> Participation à Med Wet

15.2 Votre pays a-t-il soutenu ou participé à la conception d'autres centres régionaux de formation et de recherche sur les zones humides (c.-à-d. couvrant plus d'un pays) ? {15.2}

B=Non

Objectif 16

La conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides sont connues de tous grâce à la communication, au renforcement des capacités, à l'éducation, la sensibilisation et la participation.

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cible 21]

Un (ou des) plan(s) d'action pour la CESP zones humides a-t-il (ont-ils) été établi(s) ? {16.1}

Même si aucun plan de CESP n'a été élaboré, si des objectifs de CESP plus vastes ont été établis, veuillez l'indiquer dans la section Information supplémentaire ci-dessous
Please select only one per square.

a) au niveau national	<input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=En progrès <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui
b) au niveau infranational	<input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=En progrès <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui
c) au niveau du bassin versant	<input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=En progrès <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui
d) au niveau local/du site	<input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=En progrès <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui

16.2 Combien de centres (centres d'accueil de visiteurs, centres d'interprétation, centres d'éducation) axés sur les zones humides ont été établis ? {16.2}

a) dans les Sites Ramsar

E=# centres

>>> 2

b) dans d'autres zones humides

E=# centres

>>> 0

16.3 La Partie contractante {16.3}

Please select only one per square.

a) veille-t-elle à la participation d'acteurs au processus décisionnel relatif à la planification et à la gestion des zones humides ?	<input type="checkbox"/> D=Prévu <input checked="" type="checkbox"/> C=En partie <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui
b) fait-elle spécifiquement participer les acteurs locaux au choix de nouveaux Sites Ramsar et à la gestion de Sites Ramsar ?	<input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=En partie <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui

16.4 Avez-vous un Comité national intersectoriel Ramsar/pour les zones humides opérationnel ? {16.4}

C=En partie

16.4 Information supplémentaire

>>> Existence de la Commission de Coordination et de Développement de la Stratégie Nationale d'Andorre pour la Biodiversité (CENBA) dès 2019

16.6 Y a-t-il d'autres mécanismes de communication en place (outre le comité national) pour l'échange de lignes directrices sur l'application de la Convention et d'autres informations, entre l'Autorité administrative et : [16.6]

Please select only one per square.

a) les administrateurs de Sites Ramsar	<input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=En partie <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui
--	---

b) d'autres correspondant nationaux d'AME	<input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=En partie <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui
c) d'autres ministères, départements et services	<input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=En partie <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui

16.6 Information supplémentaire

>>> Reunions periodiques de la Commission de Coordination et de Développement de la Stratégie Nationale d'Andorre pour la Biodiversité (CENBA)

16.7 Des activités de la Journée mondiale des zones humides mettant en valeur la Convention sur les zones humides, sous l'égide du gouvernement ou d'ONG, ont-elles été organisées par votre pays depuis la COP14 ? {16.7}

A=Oui

16.7 Information supplémentaire

>>> <https://view.genially.com/61e94f2c6e4cde0012e9c299>
<https://view.genially.com/638de859d0c22e0011ec1b11>

16.8 Des campagnes, programmes et projets ont-ils eu lieu dans votre pays pour sensibiliser à l'importance des zones humides pour les êtres humains et les espèces sauvages durant la Journée mondiale des zones humides, depuis la COP14 ? {16.8}

A=Oui

16.8 Information supplémentaire

>>> <https://view.genially.com/61e94f2c6e4cde0012e9c299>
<https://view.genially.com/638de859d0c22e0011ec1b11>

16.9 Des informations sur les zones humides et/ou les Sites Ramsar de votre pays et leur état ont-elles été rendues publiques (par exemple, dans des publications ou sur un site Web) ? {18.5}

A=Oui

16.9 Information supplémentaire

>>> <https://www.mediambient.ad/biodiversitat/zones-humides/documents-d-interes>

Objectif 17

Des ressources financières et autres, issues de toutes les sources, sont mises à disposition en faveur d'une mise en œuvre effective du quatrième Plan stratégique de la Convention 2016-2024.
[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cible 19]

17.1 [Pour les Parties contractantes ayant un organisme d'aide au développement (« pays donateurs »)] Depuis la COP14, L'organisme a-t-il fourni un financement pour soutenir la gestion et la conservation des zones humides dans d'autres pays ? {17.3}

Z=Non applicable

17.4 Un appui financier du budget national a-t-il été fourni par votre pays pour faciliter l'application de la Convention sur les zones humides ? {17.6}

A=Oui

17.4 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer le montant et pour quelles activités.

>>> un montant de 1000 francs / anuels

Objectif 18

La coopération internationale est renforcée à tous les niveaux.

18.4 Votre pays a-t-il établi un(des) réseau(x) international(aux), tels que des accords de jumelage, pour le partage des connaissances et la formation pour les zones humides qui ont des caractéristiques en commun ? {18.4}

C=En partie

18.4 Information supplémentaire

>>> Un comité de gestion est établi pour le bassin partagé avec la France.

18.5 Tous les systèmes de zones humides transfrontières ont-ils été identifiés ? {18.6}

A=Oui

18.6 Une gestion coopérative efficace est-elle en place pour des systèmes de zones humides partagés (par exemple, dans les bassins hydrographiques partagés et les zones côtières) ? {18.7}

C=En partie

18.6 Information supplémentaire

>>> Un comité de gestion est établi pour le bassin partagé avec la France.

18.7 Votre pays participe-t-il à des réseaux ou initiatives régionaux pour les espèces migratrices dépendant des zones humides ? {18.8}

A=Oui

18.7 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer quels réseaux régionaux ou initiatives régionales

>>> Med Wet

Objectif 19

Le renforcement des capacités pour l'application de la Convention et du 4e Plan stratégique Ramsar 2016-2024 est amélioré.

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cible 20]

19.1 Depuis la COP14, votre pays a-t-il réalisé une évaluation des besoins nationaux en vue de la planification du renforcement des capacités pour la mise en œuvre du Plan stratégique de la Convention ? {19.1}

B=Non

19.2 Votre pays ou votre institution appliquent-ils des stratégies de développement des capacités ou des mesures pour le Plan stratégique de la Convention ?

B=Non

19.3 Les questions de conservation et d'utilisation rationnelle des zones humides sont-elles intégrées dans les programmes pédagogiques officiels ? (Résolution XIV.11) ? {19.2}

A=Oui

19.5 Avez-vous (AA) utilisé vos Rapports nationaux Ramsar précédents pour le suivi de l'application de la Convention ? {19.4}

D=Prévu

Section 4 : Annexe facultative pour permettre aux Parties contractantes ayant établi des objectifs nationaux de fournir des informations à ce sujet

But 1

Objectif 1: Avantages des zones humides

Les avantages des zones humides figurent dans les politiques / stratégies et plans relatifs à des secteurs clés tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche aux niveaux national et local. [Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cible 14]

Objectif 1: Avantages des zones humides - Priorité

B=Moyenne

Objectif 1: Avantages des zones humides - Ressources

B=Adéquates

Objectif 2: Utilisation de l'eau

L'eau est utilisée dans le respect des besoins des écosystèmes de zones humides afin qu'ils puissent remplir leurs fonctions et fournir des services à l'échelle qui convient, notamment au niveau d'un bassin versant ou le long d'une zone côtière. [Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cible 7 et à l'objectif de développement durable 6, indicateur 6.3.1]

Objectif 2: Utilisation de l'eau - Priorité

A=Élevé

Objectif 2: Utilisation de l'eau - Ressources

B=Adéquates

Objectif 3: Secteurs public et privé

Les secteurs public et privé ont redoublé d'efforts pour appliquer des directives et bonnes pratiques d'utilisation rationnelle de l'eau et des zones humides. [Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cibles 7, 10, 15, 16 et 18]

Objectif 3: Secteurs public et privé - Priorité

C=Faible

Objectif 3: Secteurs public et privé - Ressources

C=Limitées

Objectif 4: Espèces exotiques envahissantes

Les espèces exotiques envahissantes et leurs voies d'introduction et de propagation sont identifiées et hiérarchisées, les espèces exotiques envahissantes prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures de gestion sont conçues et mises en œuvre pour empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces. [Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cible 6]

Objectif 4: Espèces exotiques envahissantes - Priorité

A=Élevé

Objectif 4: Espèces exotiques envahissantes - Ressources

C=Limitées

Objectif 4: Espèces exotiques envahissantes - Objectifs nationaux

>>> Contrôle des populations de *Phoxinus phoxinus* et de *Buddleia Davidi*, et aussi de *Didymo*

Objectif 4: Espèces exotiques envahissantes - Activités prévues

>>> Suivi et contrôle des populations

Objectif 4: Espèces exotiques envahissantes - Information supplémentaire

>>> <https://www.mediambient.ad/biodiversitat/especies-exotiques-invasores/barb-roig-phoxinus-phoxinus>

<https://www.mediambient.ad/biodiversitat/especies-exotiques-invasores/la-budleia>

<https://www.mediambient.ad/biodiversitat/especies-exotiques-invasores/moc-de-roca>

But 2

Objectif 5: Caractéristiques écologiques des Sites Ramsar

Les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar sont maintenues ou restaurées par une planification efficace et une gestion intégrée. [Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cibles 1, 3 et 5]

Objectif 5: Caractéristiques écologiques des Sites Ramsar - Priorité

B=Moyenne

Objectif 5: Caractéristiques écologiques des Sites Ramsar - Ressources

B=Adéquates

Objectif 7: Sites à risque

Les menaces pesant sur les sites dont les caractéristiques écologiques risquent de changer sont traitées.
[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cibles 3, 4 et 10]

Objectif 7: Sites à risque - Priorité

B=Moyenne

Objectif 7: Sites à risque - Ressources

C=Limitées

But 3

Objectif 8: Inventaires nationaux des zones humides

Les inventaires nationaux des zones humides sont commencés, terminés ou mis à jour et diffusés et utilisés pour promouvoir la conservation et la gestion efficace de toutes les zones humides. [Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cibles 1, 2, 3, 4, 6 et 21]

Objectif 8: Inventaires nationaux des zones humides - Priorité

B=Moyenne

Objectif 8: Inventaires nationaux des zones humides - Ressources

B=Adéquates

Objectif 9: Utilisation rationnelle

L'utilisation rationnelle des zones humides est renforcée par la gestion intégrée des ressources à l'échelle qui convient, notamment celle d'un bassin versant ou le long d'une zone côtière. [Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cibles 1, 9, 10 et 15]

Objectif 9: Utilisation rationnelle - Priorité

B=Moyenne

Objectif 9: Utilisation rationnelle - Ressources

B=Adéquates

Objectif 10: Connaissances traditionnelles

Les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales qui présentent un intérêt pour l'utilisation rationnelle des zones humides et leur utilisation coutumière durable des ressources des zones humides, sont documentées, respectées, soumises aux dispositions de la législation nationale et aux obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales, à tous les niveaux pertinents.
[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cible 22]

Objectif 10: Connaissances traditionnelles - Priorité

D=Non pertinent

Objectif 11: Fonctions des zones humides

Les fonctions, services et avantages des zones humides sont largement démontrés, documentés et diffusés. [Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cibles 11, 12 et 13]

Objectif 11: Fonctions des zones humides - Priorité

B=Moyenne

Objectif 11: Fonctions des zones humides - Ressources

C=Limitées

Objectif 12: Restauration

Les zones humides dégradées sont en cours de restauration, la priorité étant donnée aux zones humides importantes pour la conservation de la biodiversité, la prévention des risques de catastrophes, les moyens d'existence et/ou l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements.

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cibles 2, 8 et 11]

Objectif 12: Restauration - Priorité

B=Moyenne

Objectif 12: Restauration - Ressources

C=Limitées

Objectif 13: Amélioration de la durabilité

Les pratiques de secteurs clés, tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche, touchant aux zones humides, sont plus durables et contribuent à la conservation de la biodiversité et aux moyens d'existence des êtres humains. [Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cibles 10 et 14]

Objectif 13: Amélioration de la durabilité - Priorité

A=Élevé

Objectif 13: Amélioration de la durabilité - Ressources

B=Adéquates

But 4

Objectif 15: Initiatives régionales

Les initiatives régionales Ramsar, avec la participation et l'appui actifs des Parties de chaque région, sont renforcées et deviennent des outils efficaces, contribuant à l'application pleine et entière de la Convention.

Objectif 15: Initiatives régionales - Priorité

B=Moyenne

Objectif 15: Initiatives régionales - Ressources

C=Limitées

Objectif 16: Conservation et utilisation rationnelle des zones humides

La conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides sont connues de tous grâce à la communication, au renforcement des capacités, à l'éducation, la sensibilisation et la participation. [Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cible 21]

Objectif 16: Conservation et utilisation rationnelle des zones humides - Priorité

B=Moyenne

Objectif 16: Conservation et utilisation rationnelle des zones humides - Ressources

C=Limitées

Objectif 17: Ressources notamment financières

Des ressources financières et autres, issues de toutes les sources, sont mises à disposition en faveur d'une mise en œuvre effective du quatrième Plan stratégique de la Convention 2016-2024. [Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cible 19]

Objectif 17: Ressources notamment financières - Priorité

C=Faible

Objectif 17: Ressources notamment financières - Ressources

C=Limitées

Objectif 18: Coopération internationale

La coopération internationale est renforcée à tous les niveaux.

Objectif 18: Coopération internationale - Priorité

B=Moyenne

Objectif 18: Coopération internationale - Ressources

B=Adéquates

Objectif 19: Renforcement des capacités

Le renforcement des capacités pour l'application de la Convention et du 4e Plan stratégique Ramsar 2016-2024 est amélioré. [Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cible 20]

Objectif 19: Renforcement des capacités - Priorité

B=Moyenne

Objectif 19: Renforcement des capacités - Ressources

C=Limitées

